

## PROGRAMME D'ACCRÉDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

### Portée d'accréditation

**Entité juridique accréditée :** **Attesta International Safety Certification Inc.**

Nom de la personne-ressource : Anthony Kerstens

#### ÉTABLISSEMENT A

Adresse : 218, boulevard Export, bureau 513, Mississauga  
(Ontario) L5S 1Y4

Téléphone : 1-800-945-4122 / 905-667-6802

Télécopieur : 1-800-945-4122

Website: [www.attestasafety.com](http://www.attestasafety.com)

Email: [info@attestasafety.com](mailto:info@attestasafety.com)

<b>N° de dossier du CCN :</b>	06040
<b>Norme(s) d'accréditation</b>	ISO/IEC 17020:2012 Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
<b>Autres exigences d'accréditation</b>	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes d'inspection 2021-03-19
<b>Sous-programmes d'accréditation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique</li> </ul>
<b>Accréditation initiale</b>	2021-08-11
<b>Accréditation la plus récente</b>	2021-08-11
<b>Accréditation valide jusqu'au</b>	2025-08-11

#### Autres établissements fixes

Voir l'adresse de l'entité juridique indiquée au haut de la liste. Aucun autre établissement n'est couvert par l'accréditation.


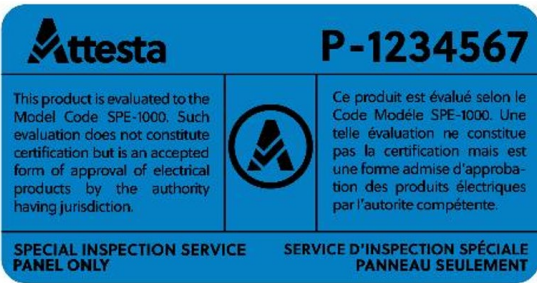
## Types d'activités de l'organisme d'inspection

Le type A décrit dans l'annexe A, *Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection*, de la norme ISO/IEC 17020, *Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection*, correspond le mieux aux types d'activités menés par l'organisme. L'organisme d'inspection doit être indépendant des parties engagées. L'organisme d'inspection et son personnel ne doivent s'engager dans aucune activité incompatible avec leur indépendance de jugement et leur intégrité en ce qui concerne leurs activités d'inspection. En particulier, ils ne doivent jouer aucun rôle dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. L'organisme d'inspection ne doit pas faire partie d'une entité juridique agissant dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. L'organisme d'inspection ne doit pas être lié à une entité juridique distincte agissant dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés par : 1) un même propriétaire, sauf si les propriétaires n'ont pas la possibilité d'influer sur les résultats d'une inspection; 2) des personnes nommées par un propriétaire commun aux conseils d'administration ou leur équivalent dans les organisations, sauf si elles exercent des fonctions qui n'ont aucune influence sur les résultats d'une inspection; 3) le fait de relever directement du même supérieur hiérarchique, sauf si cela ne peut pas influencer sur le résultat d'une inspection; 4) des dispositions contractuelles ou d'autres moyens qui peuvent changer les résultats d'une inspection.

## Portée d'accréditation

### I : Programme d'appareillages électriques

<b>Programme de base</b>	SPE-1000 – Évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales
<b>Normes d'inspection</b>	SPE-1000 – Code modèle pour l'évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique Code canadien de l'électricité

<p><b>Étiquettes d'inspection</b></p>	<div data-bbox="511 275 1029 541" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">  <p><b>Attesta S-1234567</b></p> <p>This product is evaluated to the Model Code SPE-1000. Such evaluation does not constitute certification but is an accepted form of approval of electrical products by the authority having jurisdiction.</p> <p>Ce produit est évalué selon le Code Modèle SPE-1000. Une telle évaluation ne constitue pas la certification mais est une forme admise d'approbation des produits électriques par l'autorité compétente.</p> <p><b>SPECIAL INSPECTION SERVICE SERVICE D'INSPECTION SPÉCIALE</b></p> </div> <p><b>L'étiquette « S » indique que l'équipement a été approuvé en tant que « système ».</b></p> <div data-bbox="511 646 1044 926" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">  <p><b>Attesta P-1234567</b></p> <p>This product is evaluated to the Model Code SPE-1000. Such evaluation does not constitute certification but is an accepted form of approval of electrical products by the authority having jurisdiction.</p> <p>Ce produit est évalué selon le Code Modèle SPE-1000. Une telle évaluation ne constitue pas la certification mais est une forme admise d'approbation des produits électriques par l'autorité compétente.</p> <p><b>SPECIAL INSPECTION SERVICE PANEL ONLY</b>      <b>SERVICE D'INSPECTION SPÉCIALE PANNEAU SEULEMENT</b></p> </div> <p><b>L'étiquette « P » indique que seul le « panneau électrique » a été approuvé.</b></p> <p><i>Les étiquettes ci-dessus sont conformes à la norme CSA SPE-1000 et sont en vigueur à compter du 2021-08-11.</i></p>
<p><b>Emplacements</b></p>	<p>A</p>
<p><b>Portée d'accréditation</b></p>	<p>Évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales et étiquettes d'approbation apposées sur les appareillages et systèmes électriques, qui doivent être conformes à ce qui suit :</p> <p>Domaine d'application du code modèle CSA SPE-1000 pour l'évaluation à pied d'œuvre et l'inspection spéciale de l'appareillage électrique, excluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les fils et les câbles;</li> <li>b) les dispositifs de câblage;</li> <li>c) les appareils pour emplacement dangereux;</li> <li>d) l'appareillage et les systèmes électromédicaux;</li> <li>e) les composants* qui devront faire l'objet d'une autre évaluation en tant que partie d'un ensemble, comme les interrupteurs, les relais et les minuteriers;</li> <li>f) l'appareillage raccordé à une ligne électrique dont la tension est supérieure à 46 kV;</li> <li>g) les monte-personne, les ascenseurs et monte-charge, les aides à monter et les autres appareils semblables (à l'exception des panneaux de commande);</li> </ul>

	<p>h) tout appareillage pour lequel l'évaluation à pied d'œuvre est interdite par l'autorité compétente (comme l'appareillage d'épuration d'air destiné à produire de l'ozone).</p> <p>* Les évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales s'appliquent uniquement à l'appareillage qui peut être raccordé à l'alimentation conformément au Code canadien de l'électricité – Première partie.</p>
--	--

Le présent document fait partie du certificat d'accréditation délivré à Attesta International Safety Certification Inc. par le Conseil canadien des normes (CCN). La version originale est affichée dans le répertoire des organismes d'inspection accrédités par le CCN sur le site Web du CCN au [www.ccn.ca](http://www.ccn.ca).

---

Elias Rafoul  
 Vice-président, Services d'accréditation  
 Publiée le : 2022-07-07